

Lignes directrices NBN

Demande de reproduction des normes

Les normes – en version papier ou numérique – sont protégées par le droit d'auteur. Toute tierce partie qui souhaite reproduire, intégralement ou en partie, des normes ou des documents normatifs, dans tout contexte et en toute circonstance, doit toujours obtenir une autorisation écrite du NBN.

Demande de reproduction

Toute tierce partie qui souhaite reproduire un ou plusieurs petits extraits de normes ou de documents normatifs dans le respect du principe de l'utilisation raisonnable, peut demander une autorisation en complétant le formulaire de demande ci-joint.

Pour les demandes de reproduction qui ne respectent pas le principe de l'utilisation raisonnable, contacter le NBN à l'adresse legal@nbn.be.

Utilisation raisonnable

L'utilisation raisonnable consiste en la reproduction de petits extraits à des fins non commerciales d'enseignement et d'information suivant des règles spécifiques :

- les petits extraits sont des textes, données, chiffres, tableaux, dessins ou schémas limités, qui ne représentent pas des éléments fondamentaux ou essentiels de la publication. Le texte reproduit ne dépassera pas 10 % du texte de la norme (hors pages de garde, table des matières, etc.) dans chaque publication source individuelle ;
- les fins non commerciales sont par exemple des documents en vue de la promotion, de la révision, du commentaire, de l'analyse et d'autres fins similaires d'information ou d'enseignement ;
- les extraits ne seront pas publiés sur des sites web publics mais uniquement sur l'Intranet ou en accès restreint sur le site web via mot de passe et compte de membre.

Conditions de base pour publier un document contenant des reproductions

Les conditions de base pour publier un document contenant des reproductions sont les suivantes:

- la publication ne ressemblera pas à une norme NBN ou à une autre publication NBN. Par conséquent, la mise en page de la publication sera différente et le titre de la publication doit indiquer qu'il ne s'agit pas d'une norme ou d'un document normatif ;
- la publication mentionnera la source de chaque texte reproduit ;
- la publication devra indiquer que les normes et les publications NBN officielles auxquelles il est fait référence sont disponibles auprès du NBN ;
- une copie de la publication dans chaque langue disponible doit être fournie au NBN.

Permission

Après une évaluation positive de la demande et accord avec le demandeur, le NBN accordera une autorisation de reproduction à ce dernier.

Formulaire de demande

À compléter par le demandeur

Dénomination sociale de l'organisme demandeur :
Adresse physique de l'organisme demandeur :
Adresse de correspondance de l'organisme demandeur : (si différente de l'adresse physique)
Numéro de TVA :
Personne de contact principale , nom : Numéro de téléphone : Adresse e-mail :

Veuillez identifier le texte qui sera reproduit .	
Norme n°	Texte :
Norme n°	Texte :
Norme n°	Texte :
Norme n°	Texte :
Norme n°	Texte :
Veuillez fournir une brève description de la publication et de l'objectif :	

En signant le FORMULAIRE DE DEMANDE, vous certifiez que les informations fournies sont correctes.

Demandeur :

Nom :

Signature :

Pour accord :

Béatrice Van Merris

CEO NBN

Date :

Date :

Veuillez renvoyer le présent formulaire à :

Bureau de Normalisation – Rue Joseph II 40, boîte 6 – 1000 Bruxelles

E-mail : legal@nbn.be